

COMMUNE DE LIMONEST

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2008

N° 2008/11-01

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 21
- procurations : 2
- absents : 0
- ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation :

14 novembre 2008

Transmis en Préfecture le :

24 novembre 2008

Affiché le :

24 novembre 2008

Etaient présents : Monsieur Max VINCENT, Maire ; Monsieur Jean-Paul BESSON, Adjoint ; Monsieur Gérard BLANC, Adjoint ; Madame Arlette BERNARD, Adjointe ; Monsieur Louis-Paul TARDY, Adjoint ; Monsieur Jean-Loup BARBIER, Adjoint ; Madame Véronique CHAMBON ; Madame Fabienne GUENEAU ; Monsieur Robert GODARD ; Monsieur Christophe PITANCE ; Monsieur Bernard VERNET ; Madame Sophie SEGUIN ; Monsieur Antonio MARQUES ; Madame Magali PATEY ; Mademoiselle Cécile CAZIN ; Monsieur Guillaume RABIER ; Madame Dominique JACQUEMET ; Madame Béatrice REBOTIER ; Madame Corinne PREVE ; Madame Florence DURANTET ; Monsieur Éric MAZOYER ;

Etaient absents représentés :

Monsieur Dominique PELLA avait donné pouvoir à Monsieur Eric MAZOYER
Madame Martine BEAUFILS avait donné pouvoir à Monsieur Max VINCENT

Secrétaire de Séance élu : Mademoiselle Magali PATEY

PROJET CADRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Étaient présents : Monsieur Max VINCENT (Maire), Monsieur Jean-Paul BESSON (1e Adjoint), Monsieur Gérard BLANC (2e Adjoint), Madame Arlette BERNARD (3e Adjointe), Madame Martine BEAUFILS (4e Adjointe), Monsieur Louis-Paul TARDY (5e adjoint), Monsieur Jean-Loup BARBIER (6e Adjoint), Madame Véronique CHAMBON, Madame Florence DURANTET, Monsieur Robert GODARD, Monsieur Antonio MARQUES, Madame Dominique JACQUEMET, Monsieur Eric MAZOYER, Monsieur Bernard VERNET, Mademoiselle Magali PATEY, Madame Béatrice REBOTIER, Madame Florence DURANTET, Monsieur Guillaume RABIER, Monsieur Dominique PELLA, Madame Sophie SEGUIN, Madame Fabienne GUENEAU, Monsieur Eric MAZOYER, Monsieur Christophe PITANCE, Madame Corinne PREVE, Madame Béatrice REBOTIER, Mademoiselle Cécile CAZIN

Étaient absents et avait donné pouvoir:

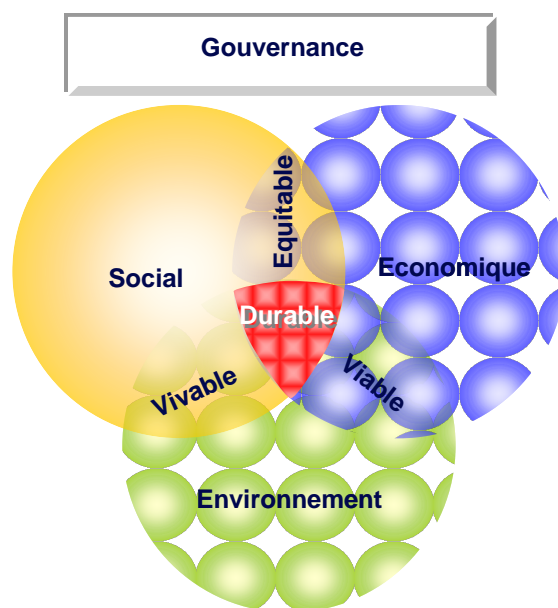
- Madame BEAUFILS à Monsieur Max VINCENT
- Monsieur PELLA à Monsieur Mazoyer

Le contexte et les enjeux :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »

Définition de 1987 de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement du rapport Brundtland[.

4 piliers essentiels émergent autour de ces enjeux avec une exigence de prise en compte des conséquences économiques, sociales et environnementales de chaque décision afin de « **peser la décision** » et trouver « **un meilleur équilibre** » :



De l'échelle mondiale à municipale, ces 4 piliers sont structurés autour de programmes et de plans d'actions concrets soutenus par un cadre législatif et réglementaire :

Plans et lois	Dates	Synthèse de leur contenu
Stratégie de Lisbonne (pour la croissance et l'emploi)	Adoptée par le Conseil Européen en 03/2000	<ul style="list-style-type: none">Engagement des états membres à adopter des objectifs communs de politique économique et de réforme structurelleInscription de la stratégie de Lisbonne dans une perspective environnementale lors du Conseil européen de Göteborg en 12/2001: " la croissance européenne doit se faire dans un souci de développement durable "Révision en 2005 des objectifs et de la méthode de la stratégie de Lisbonne :concentration de l'action autour de 2 objectifs, la croissance et l'emploiapprobation des lignes directrices intégrées (LDI) pour la période 2005-2008

Plans et lois	Dates	Synthèse de leur contenu
Déclaration du Conseil Européen	Approuvée en 06/2005	Définit 4 objectifs-clés de l'Union Européenne (UE) : <ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'environnement • Equité sociale et cohésion • Prospérité économique • Assumer nos responsabilités internationales <p>Et 10 principes directeurs des politiques : Promotion et protection des droits fondamentaux ; solidarité intra- et intergénérationnelle; une société ouverte et démocratique ; participation des citoyens ; participation des entreprises et des partenaires sociaux ; cohérence des politiques et gouvernance; intégration des politiques ; exploitation des meilleures connaissances disponibles ; principe de précaution ; principe du pollueur-payeur</p>
Stratégie en faveur du Développement Durable (SDD)	Adoptée par le Conseil Européen en 06/2006	Fait suite à la 1ère SDD de 06/2001, complétée en 2002 en vue du sommet mondial sur le DD de Johannesburg de 2002 Nouvelle SDD de 2006 plus globale et ambitieuse, unique et cohérente, destinée à une UE élargie Basée sur la déclaration du Conseil Européen ci-dessus
Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)	1999	Redéfinition des documents d'urbanisme: plans locaux d'urbanisme (PLU) et schémas de cohérence territoriale (SCOT) doivent comporter un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) Obligation de concertation
Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)	Adoption en 06/2003	Elaborée sur un mode participatif (HFDD, CNDD), renouvelle la SNDD de 1997 et se veut tournée vers l'action (objectifs, plans d'action à 5 ans, indicateurs) S'articule autour de 6 axes stratégiques et de 10 programmes d'action Un rapport annuel présenté et débattu au Parlement Un rapport triennal sur l'état du DD en France comportant des indicateurs statistiques (comparaison avec des partenaires étrangers)
Plan climat	2004	Ratification du protocole de Kyoto à engagement à stabiliser sur la période 2008-2012 les émissions de gaz à effets de serre à leur niveau de 1990 Plan climat 2004-2012 = plan d'action national pour respecter cet engagement. Décline des mesures dans tous les secteurs de l'économie et de la vie quotidienne Objectifs : économiser 10% des émissions françaises d'ici 2010, diviser par 4 les émissions d'ici 2050

Concernant notre échelle d'action, le Grand Lyon a travaillé et mis en place un AGENDA 21 pour favoriser le développement durable sur le territoire communautaire. Certaines communes alentour ont déjà fait le choix d'agir dans ce sens tout comme Limonest aujourd'hui.

Les principes de fonctionnement :

La charte de fonctionnement :

1. Faire participer les citoyens dans notre réflexion pour co-construire les plans d'actions développement durable autour de réunions publiques et de réunions de travail par thématique
2. Développer autant d'actions concrètes en faveur des citoyens que pour la Mairie elle-même
3. Avoir un programme d'action pour informer, sensibiliser, et former
4. Une gouvernance articulée sur un Comité de Pilotage Mixte (regroupant élus, citoyens, associatif et professionnels)
5. Faire un bilan annuel systématique et diffusé des actions réalisées dans l'année.

6. Travailler en même temps sur des actions concrètes à courts termes et sur le développement de politique et de programme à fort enjeux avec des visions moyens/longs termes (ex : programme de déplacement durable)
7. Intégrer le plus possible le volet « social » pour « peser la décision », afin de trouver « un meilleur équilibre ».

Déroulement annuel :

Sur un rythme annuel, nous vous proposons de travailler de la sorte :

- Entre Septembre et Décembre : 1 enquête et/ou 1réunion publique pour recueillir les idées et enjeux de nos citoyens,
- De décembre à février : le comité de pilotage mixte élabore un premier filtre, structure les actions par thèmes et propose à la commission Développement Durable un portefeuille projet annuel pour l'année à venir
- En février, la commission développement durable ajuste et soumet ce portefeuille projet annuel à la délibération du conseil de mars et organise les groupes de travail par thématique
- CM de mars : vote du portefeuille projet annuel proposé par le Comité de pilotage Mixte
- CM de Novembre : bilan des actions et communication
- Tout au long de l'année : vote des investissements des actions nécessitant un budget

Le portefeuille projet annuel :

Le portefeuille projet qui sera voté en mars, en même que l'adoption du Budget Primitif, proposera 4 à 5 thématiques de travail pour l'année dans lesquelles des actions concrètes n'auront pas été précisément étudiées, budgétées.

Ainsi, toute action nécessitant un investissement devra passer au vote en conseil municipal où le porteur de l'action présentera une feuille de route (cf. en annexe) afin de valider l'opportunité et la faisabilité de celle-ci.

Ce portefeuille sera structuré de la sorte :

Les projets annuels

- qui se déclineront en 5 thématiques maximums (dont obligatoirement une thématique « Communication, information, formation », puis en actions concrètes.
- Chaque action sera portée et pilotée par une des commissions
- Des groupes de travail mixtes pourront être créés sur chaque thématique

Les projets moyens/longs termes :

- qui se déclineront en 3 thématiques maximums mais autour de réflexion plus large

	<i>THEMATIQUES</i>	<i>ACTIONS</i>	<i>PILOTE</i>	<i>CALENDRIER</i>
PROJETS ANNUELS	Thématique 1	Action 1		
		Action 2		
		Action 3		
	...			
	Thématique 5	Action 1		
Action 2				
PROJETS MOYENS TERME	Thématique 1			
	Thématique 2			
	Thématique 3			

Principe de gouvernance :

Il est proposé de concevoir la gouvernance de la politique développement durable à l'échelle communale autour de 3 instances:

Le Conseil Municipal :

- Rôle : délibère sur le portefeuille projet Développement Durable annuel et sur les investissements nécessaires à chaque action. Le CM définit la stratégie et les objectifs

Le Comité de pilotage Mixte

- Présidé par le Maire
- Constitué de : 3 élus de Limonest, 3 citoyens, 1 représentant du syndicat mixte des monts d'or, 2 référents de la mairie, 1 membre de Techlid, 1 membre du Grand Lyon, élu de commune limitrophe, 1 membre d'une association)
- Rôle : Faire l'interface entre les réunions publiques et la commune, prépare et propose un portefeuille des projets annuels, et pilote les groupes de travail tout au long de l'année sur les différentes thématiques.

La commission Développement Durable

- Préside et anime le Comité de Pilotage Mixte
- Soutien et participe aux différentes réalisations.
- Anime les réunions publiques,
- Garant de la mise à jour du portefeuille projet
- .. ;

DELIBERE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

Pour une mobilisation large des élus, des citoyens et du monde associatif à l'échelle de la Ville de Limonest :

1. D'ADOPTER les principes des conditions de mise en œuvre d'une politique de développement durable à l'échelle de la Ville de Limonest, à savoir :
 - Le contexte dans lequel s'inscrit l'action municipale et donc le périmètre des compétences de la Commune en la matière
 - Les principes de mise en application de cette politique et notamment :
 - La charte de fonctionnement
 - Le déroulement annuel
 - Le portefeuille de projet annuel
- D'APPROUVER les principes de gouvernance de la politique, à savoir notamment :
 - Au rôle accordé au Conseil Municipal pour l'application de ce dispositif ;
 - A l'autorisation de créer une commission de pilotage mixte, à approuver sa composition et ses fonctions
 - A mandaté la Commission développement durable pour :
 - suivre la mise en œuvre des actions par les autres commissions,
 - d'évaluer et éventuellement ajuster le dispositif s'il était à améliorer.

L'an deux mille huit, le 20 novembre à 22h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Max Vincent, Maire de Limonest

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Max VINCENT



FEUILLE DE ROUTE ACTION DD

Intitulé action :

Description :

Bref descriptif (enjeux et résultats attendus) :

...

Éléments de contexte :

...

Liens avec d'autres projets (amont, aval, connexes) :

...

Principaux risques :

...

Acteurs :

Pilote de l'action :

Acteurs principaux :

Objectifs et Moyens :

Budget d'investissement : ...

Moyens spécifiques nécessaires : ...

Date de fin : ...

Délibération Conseil Municipal

C.M du :

Budget approuvé :

Remarques :